

Commission Permanente - 2 décembre 2024

AMENDEMENT - Financement du CLIC de Strasbourg

Rapport N° CP-2024-10-11-2
N° applicatif 11353

Exposé sommaire

Le CLIC de Strasbourg est un guichet d'accueil, d'information et de coordination pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage ainsi que pour les professionnels. Les plus de 60 ans représentent plus de 19 % de la population strasbourgeoise et sont une part de la population en constante augmentation.

En tant que chef de file de la politique Autonomie en Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace doit agir pour répondre aux besoins liés à l'autonomie et l'accompagnement des personnes âgées sur la ville de Strasbourg.

Cet amendement propose de d'accorder au CLIC de Strasbourg le montant de la subvention sollicité par la ville de Strasbourg.

Amendement

APRÈS : (PAGE 2)

“ il est proposé pour 2024 :

AJOUTER:

“ d'accorder la subvention de 307 900 € sollicitée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace par la ville de strasbourg”.

Déposé par **M. Ludivine Quintallet** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.

